

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le 24 Mars 2026, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour la réunion qui doit avoir lieu le 30 Mars 2026.

Le Lundi Trente Mars Deux Mil Vingt-Six, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nathalie LIGNON-CACHET, Maire.

Etaient présents : Mme Nathalie LIGNON-CACHET, M. Dominique REGNERY, Mme Pascale PAILLAU, M. Jean-Philippe SAVIARD, Mme Alexandra GRIES, M. Bruno BRIN, Mme Emilie COUILLARD, M. Antoine TRIAUD, Mme Brigitte LERAISNIER, M. Thierry BELLIOU, Mme Carole NEYMOND, M. Mathieu MONS, Mme Adeline DUCHEMIN, M. Eric CHATELAIN, Mme Stéphanie DUROLET, M. Fabrice DELMAS, Mme Laetitia GENISSON et M. Frédéric BARRAULT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Lucie DELACONDEMENE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme Pascale PAILLAU, Adjoint au Maire.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : M. Dominique REGNERY, Conseiller Municipal.

Madame Le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : création d'un poste administratif à temps complet.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté.

DELIBERATIONS N° 8 : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS NOTRE COMMUNE ADHERE *(s'ensuivent les délibérations individuelles de 9 à 21, classées par syndicat)*

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7 et L. 5211-7 ;

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 ;

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité désigne les délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats intercommunaux auxquels notre commune adhère ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté,

- DESIGNER comme délégués auprès des syndicats intercommunaux comme suit :

Syndicats Intercommunaux	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (piscine d'Egreville) SIVOM	Mme NEYMOND Carole Mme DUROLET Stéphanie	M. BRIN Bruno Mme PAILLAU Pascale
Syndicat Mixte Prévert Installations sportives du Collège J. Prévert Lorrez	M. REGNERY Dominique M. BRIN Bruno	Mme NEYMOND Carole M. MONS Mathieu
Syndicat Intercommunal des Transports du Sud Seine et Marne STILL	Mme LIGNON-CACHET Nathalie M. SAVIARD Jean-Philippe	M. REGNERY Dominique M. BRIN Bruno
Syndicat Intercommunal pour la Construction et le Fonctionnement des collèges de Nemours et de ST Pierre les Nemours et des Installations sportives scolaires	M. SAVIARD Jean-Philippe Mme LIGNON-CACHET Nathalie	Mme COUILLARD Emilie M. CHATELAIN Eric
Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée du Lunain	Mme LIGNON-CACHET Nathalie Mme PAILLAU Pascale Mme DELACONDEMENE Lucie	Mme LERAISNIER Brigitte Mme NEYMOND Carole Mme COUILLARD Emilie
Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Lorrez-le-Bocage	M. TRIAUD Antoine M. BRIN Bruno Mme LERAISNIER Brigitte	Mme NEYMOND Carole M. BARRAULT Frédéric Mme PAILLAU Pascale
Syndicat départemental des Energies de Seine et Marne (éclairage public) SDESM	M. REGNERY Dominique M. SAVIARD Jean-Philippe	Mme GRIES Alexandra
Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau pour le traitement des ordures ménagères SIRMOTOM	Mme PAILLAU Pascale	M. DELMAS Fabrice
Syndicat intercommunal mixte d'études et de programmation Seine et Loing SMEP	M. BARRAULT Frédéric M. TRIAUD Antoine	M. BELLIOU Thierry M. CHATELAIN Eric
Syndicat intercommunal du jumelage Bocage Gatinais Starzach	Mme PAILLAU Pascale Mme DUROLET Stéphanie Mme DELACONDEMENE Lucie	Mme NEYMOND Carole Mme COUILLARD Emilie M. CHATELAIN Eric
Syndicat intercommunal mixte AGeDi (Agence de Gestion et de Développement Informatique)	M. BARRAULT Frédéric	M. SAVIARD Jean-Philippe
Syndicat intercommunal d'assainissement et d'adduction d'eau potable du Bocage SIAAEP	Mme GENISSON Laetitia M. SAVIARD Jean-Philippe	Mme DUCHEMIN Adeline Mme NEYMOND Carole
Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin du Loing EPAGE	M. BELLIOU Thierry	Mme GENISSON Laetitia

- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître aux syndicats intercommunaux la présente décision.

DELIBERATIONS N° 22 : DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

(s'ensuivent les délibérations individuelles de 23 à 31, classées par commission)

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 ;

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité constitue les commissions communales ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté,

- NOMME le Conseil Municipal, des membres présents et d'un membre représenté, dans les diverses commission communales selon le tableau suivant :

Nom des Commissions Communales	Membres du Conseil Municipal
Commission Actions Sociales	Mme LIGNON-CACHET Nathalie M. REGNERY Dominique Mme PAILLAU Pascale M. BRIN Bruno Mme COUILLARD Emilie Mme GRIES Alexandra Mme LERAISNIER Brigitte Mme NEYMOND Carole Mme AUJARD Nathalie
Commission de Contrôle des Elections - Conseiller Municipal - Délégué de l'administration - Délégué du Tribunal Judiciaire	M. BELLINOT Thierry <i>Nommé par le Préfet</i> <i>Nommé par le Président du Tribunal Judiciaire</i>
Commission Travaux, Voirie, Urbanisme	M. SAVIARD Jean-Philippe M. REGNERY Dominique Mme PAILLAU Pascale M. BRIN Bruno M. BELLINOT Thierry M. CHATELAIN Eric Mme DELACONDEMENE Lucie Mme DUCHEMIN Adeline Mme GENISSON Laetitia

<p align="center">Commission Travaux, Voirie, Urbanisme (suite)</p>	<p>Mme GRIES Alexandra Mme LERAISNIER Brigitte Mme NEYMOND Carole M. TRIAUD Antoine</p>
<p align="center">Commission Information, Communication</p>	<p>M. REGNERY Dominique Mme PAILLAU Pascale M. BARRAULT Frédéric Mme DELACONDEMENE Lucie M. BARRAULT Emmanuel</p>
<p align="center">Commissions Electorales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre de Commerce (2) - Chambre des Métiers (2) - Chambre d'Agriculture (1) - Baux Ruraux (2) 	<p>M. BRIN Bruno M. DELMAS Fabrice M. BRIN Bruno M. DELMAS Fabrice M. BELLIOU Thierry M. BELLIOU Thierry Mme DUCHEMIN Adeline</p>
<p align="center">Commission des Finances</p>	<p>Mme LIGNON-CACHET Nathalie M. REGNERY Dominique Mme PAILLAU Pascale M. SAVIARD Jean-Philippe Mme GRIES Alexandra M. BRIN Bruno Mme COUILLARD Emilie M. TRIAUD Antoine Mme LERAISNIER Brigitte M. BELLIOU Thierry Mme NEYMOND Carole M. MONS Mathieu Mme DUCHEMIN Adeline M. CHATELAIN Eric Mme DUROLET Stéphanie M. DELMAS Fabrice Mme GENISSON Laetitia M. BARRAULT Frédéric Mme DELACONDEMENE Lucie M. BARRAULT Emmanuel Mme AUJARD Nathalie M. BUGNOT Pascal</p>
<p align="center">Commission d'Appel d'Offres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Titulaires</u> : M. REGNERY Dominique M. SAVIARD Jean-Philippe M. CHATELAIN Eric - <u>Suppléants</u> : M. BELLIOU Thierry Mme PAILLAU Pascale M. BRIN Bruno

<p style="text-align: center;">Commission Communale des Impôts Directs</p>	<p>- Titulaires :</p> <p>M. LERAISNIER Christophe M. BELLIOU Thierry Mme DUCHEMIN Adeline Mme COUILLARD Emilie M. BARRAULT Emmanuel M. TRIAUD Antoine Mme NEYMOND Carole M. MONS Mathieu Mme DUROLET Stéphanie M. BARRAULT Frédéric Mme GENISSON Laetitia M. DELMAS Fabrice</p> <p>- Suppléants :</p> <p>Mme DELMAS Muriel M. CHATELAIN Eric Mme GRIES Alexandra M. GASCUEL Jean-Pierre M. GRAMAIN Claude M. CROIZE Emmanuel M. BEAUVAIS Alain Mme AUJARD POIRIER Nathalie M. DECORNOY André M. PICOUET Denis M. LEMUET Frédéric M. BOUCHET Eric</p>
<p style="text-align: center;">Commission Sécurité Incendie</p>	<p>M. BRIN Bruno Mme LIGNON-CACHET Nathalie M. REGNERY Dominique Mme PAILLAU Pascale M. BELLIOU Thierry M. CHATELAIN Eric</p>

**DELIBERATION N° 32 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA
COMPLEMENTAIRE SANTE SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-
MARNE**

Madame le Maire rappelle, aux membres présents et à un membre représenté, qu'il avait décidé de proposer 30 € par agent concernant la participation à la complémentaire santé souscrite par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 16 Décembre 2025.

Il y a donc lieu de prendre la délibération pour adhésion à la convention de participation à la complémentaire santé.

Mme Nathalie LIGNON-CACHET rappelle au Conseil Municipal que :

Vu l'article L.827-7 du Code général de la Fonction Publique

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de Protection Sociale et Complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Centre départemental de gestion n° 2022/37 du 27 octobre 2022 portant choix du prestataire retenu pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Santé »

Vu la convention de participation signée entre le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 Décembre 2025,

Mme Nathalie LIGNON-CACHET expose que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 en place autorisant la mise en place de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées de Seine-et-Marne, à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le Centre de gestion a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristiques du contrat-groupe « Santé »

Trois formules sont proposées au choix des agents avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du Code de la Sécurité Sociale, à savoir :

- ✓ La garantie de base
- ✓ L'alternative n° 1
- ✓ L'alternative n° 2

Le contrat-groupe « Santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants-droits.

La tarification est adaptée par tranche d'âge, catégorie active ou retraitée et structure familiale.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulé dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent.

Vu l'exposé de Mme Nathalie LIGNON-CACHET, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre De Gestion de Seine-et-Marne et la MNT, à compter du 1^{er} Avril 2026
- QUE le contrat souscrit aura un caractère facultatif pour les agents
- D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention précitée
- DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 30 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée
- D'AUTORISER Mme Nathalie LIGNON-CACHET, Maire, à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- D'INSCRIRE au budget primitif 2026 au chapitre 012 – article 6450, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

DELIBERATION N° 33 : CONTROLE ANNUEL DES POINTS D'EAU INCENDIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, des membres présents et d'un membre représenté, et expose à l'assemblée la réception d'un devis de l'entreprise CDA-RESEAUX, située à Savigny-Le-Temple, relatif à une offre pour l'année 2026 concernant la réalisation des contrôles annuels des points d'eau incendie de la commune.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 ;

Vu la réception du devis de l'entreprise CDA-RESEAUX située à Savigny-Le-Temple ;

Considérant qu'une seule proposition ne permet pas d'assurer une mise en concurrence efficace ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté,

- DECIDE de ne pas donner suite au devis présenté, de relancer une consultation pour recueillir plusieurs propositions,
- PRECISE que ce dossier sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance dès la réception de nouveaux éléments

Monsieur Bruno BRIN, Conseiller Municipal et Maire délégué de la commune de Saint-Ange-Le-Vieil, est chargé de solliciter la SAUR afin d'établir un devis pour le contrôle annuel des points d'eau Incendie de la commune nouvelle.

DELIBERATION N° 34 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES SDESM EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC 2027-2030

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique) ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 ;

Considérant que la commune nouvelle de Villemaréchal est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le SDESM coordonne un groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achèvera au 31 décembre 2026 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Considérant que la commune nouvelle de Villemaréchal a un besoin propre de maintenance et de travaux du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté,

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux y afférents.

DELIBERATION N° 35 : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatifs aux modifications statutaires ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
Vu la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson ;
Vu la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron ;
Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté,

- AUTORISE l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

DELIBERATION N° 36 : CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Madame le Maire explique et informe le Conseil Municipal, des membres présents et d'un membre représenté, du fonctionnement actuel du service administratif. Madame le Maire propose de créer un poste administratif à temps complet en modifiant le contrat actuel de l'agent administratif contractuel déjà en poste au sein de la collectivité de Villemaréchal.

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Villemaréchal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et d'un membre représenté, décide :

- D'ADOPTER la proposition du Maire

- DE MODIFIER le tableau des emplois
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants
- QUE les dispositions de la présente délibération prendront effet au 22 Avril 2026
- D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

QUESTIONS DIVERSES

REGLEMENT INTERIEUR

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, des membres présents et d'un membre représenté, s'ils ont pris connaissance du règlement intérieur. L'assemblée évoque que des modifications seront à apporter et qu'il sera voté ultérieurement.

REUNION COMMUNICATION

Madame le Maire informe l'assemblée de sa volonté de développer la communication sur les réseaux sociaux. A cet effet, un formulaire sera transmis aux membres du Conseil Municipal afin de recueillir leur autorisation relative au droit à l'image.

SERVICE TECHNIQUE

Madame Brigitte LERAINIER et Monsieur Eric CHATELAIN, Conseillers Municipaux, s'interrogent sur l'opportunité de recourir à un prestataire extérieur plutôt qu'au recrutement d'un agent relevant de la Fonction Publique Territoriale pour le poste d'agent technique. Madame Carole NEYMOND et Monsieur Mathieu MONS, Conseillers Municipaux, sont chargés de se rapprocher auprès des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T. Bray sur Seine et Dammarie Les Lys) afin d'obtenir des informations complémentaires.

Par ailleurs, Monsieur Eric CHATELAIN, Conseiller Municipal, se propose d'intervenir bénévolement pour la résolution des problématiques liées à l'électricité et au chauffage.

ACTION « NETTOYONS LA NATURE »

Madame le Maire informe de l'organisation d'une opération de nettoyage de Printemps par la société de chasse de Villemaréchal, le samedi 11 Avril 2026 à 8 heures à la salle polyvalente « Salle Jean Aujard ». Les conseillers municipaux sont invités à y participer ; le petit-déjeuner sera offert par la municipalité. Monsieur Thierry BELLINOT, Conseiller Municipal, précise que cette action vise à valoriser une image positive de la chasse. Une organisation en groupes est prévue et un verre de l'amitié clôturera cette matinée. Madame Stéphanie DUROLET, Conseillère Municipale, indique pouvoir fournir du matériel (gants enfants, sacs poubelles) issu d'actions similaires menées précédemment par l'établissement scolaire de Villemaréchal.

NEGOCIATION DE CONTRATS

Un réexamen des contrats de téléphonie et d'informatique a été engagé. Une demande de révision a été adressée au prestataire Ros Digital. Madame le Maire précise qu'une diminution des charges est envisagée à l'issue de cette démarche.

TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un affaissement important a été signalé à Saint-Ange-Le-Vieil, au niveau d'un trottoir et des canalisations d'un administré. Une sécurisation du site a été réalisée par l'agent technique et Madame Pascale PAILLAU, 2^{ème} adjoint au Maire avec la mise en place de barrières et de sa signalétique. Un premier remblaiement en graviers a été effectué, sans toutefois combler

entièrement la cavité. Monsieur Jean-Philippe SAVIARD, 3^{ème} adjoint au Maire, est chargé de solliciter des prestataires afin d'établir des devis pour les travaux à venir.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que l'agent technique a été missionné pour effectuer des réparations ponctuelles de voirie avec de l'enrobé à froid, en complément de ses missions courantes.

Madame Pascale PAILLAU, 2^{ème} adjoint au Maire, propose l'organisation d'une visite du territoire à destination des nouveaux conseillers ; Madame le Maire indique qu'elle est prévue.

DIVAGATIONS CANINES

Madame Emilie COUILLARD, Conseillère Municipale, sollicite des informations concernant le chien errant retrouvé sur la commune le week-end précédent. Madame le Maire informe, suite aux éléments communiqués par la Gendarmerie de Lorrez-Le-Bocage-Préaux, que l'animal errait depuis plusieurs jours et avait été signalé dans des communes avoisinantes. En l'absence de solution de prise en charge par la Gendarmerie et compte tenu de la fin de la convention passée avec la S.A.C.P.A. (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) d'un montant de 1100 € par an, la commune ne dispose plus de dispositif dédié. Madame le Maire invite donc les membres du conseil, présents et représentés, à proposer d'éventuels contacts, associations ou particulier. Madame Carole NEYMOND, Conseillère Municipale, se renseignera et se rapprochera du refuge « Pas Si Bêtes » à Vimpelles.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 05.